



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2021 - 069  
Séance du 15 octobre 2021

**Prime de fin d'année pour les personnels BIATSS contractuels**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum =*

*Acquisition de la délibération =*

*moitié des membres en exercice présents ou représentés*

*majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 35*

*Nombre de membres présents : 22*

*Nombre de membres représentés : 4*

*Nombre de vote pour : 26*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

*Ce point a fait l'objet d'un avis du Comité Technique du 30 septembre 2021.*

La prime de fin d'année pour les personnels BIATSS contractuels, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 15 octobre 2021

Le Président,

Pasquale MAMMONE



**SERVICE CENTRAUX**

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

## Politique indemnitaire - Dispositif de fin d'année

Il est proposé de reconduire le dispositif indemnitaire exceptionnel de l'année dernière : octroi d'une prime de 200 euros nets à tous les **personnels contractuels BIATSS**, selon les conditions prévues (ancienneté de 10 mois minimum sur 2021).